



Amende majorée sur véhicule de courtoisie

Par **feuerstein**, le **02/10/2010** à **11:15**

Bonjour,
En septembre 2009 je fais réparer ma voiture par un garage.
Pendant les réparations le garage me prête un véhicule. Il me donne un papier comme quoi c'est un véhicule de prêt et me dit que cela remplace la carte grise.
Je me fais contrôler par la police nationale pendant cette période et ils me mettent des contraventions pour : non présentation de la carte grise 33,00 euros + utilisation de pneumatiques non conformes ou défectueux 375,00 euros + maintien en circulation de véhicule particulier sans visite technique périodique 375,00 euros (prix des amendes majorées).
Que dois-je faire ?
Merci beaucoup de votre aide